

1 Participants

A la tribune :

M. Trautmann, élu de la métropole, membre du bureau et adjoint au maire de Toulouse. Sa présence souligne l'importance que la métropole donne au projet (pour moi, il sondait l'état d'esprit de la population).

Mme Ferrer, qui n'est pas beaucoup intervenue, et une personne de la mairie de quartier (secrétaire ?)

Deux personnes de la métropole (porteurs du projet ?)

M. Gaëtan Daujean, Chargé de mission de l'ADEME (Pôle transition énergétique)

Un responsable du projet d'Engie

2 Evolution du projet (exposé)

(Je suis entré dans la salle en cours d'exposé du point 2 de l'ordre du jour : Un réseau de chaleur - chemin de Gramont)

Le projet de réseau de chaleur a évolué depuis sa délocalisation à Atlanta, avec un mix énergétique à trois composantes : géothermique, biomasse et gaz.

La composante géothermie profonde n'apparaît pas dans les scénarios envisagés dans le cahier des charges de la métropole. Elle est proposée par Engie dans le cadre de la consultation des entreprises.

La puissance produite est d'environ 35 MW, répartis comme suit :

Géothermie	Biomasse	Gaz
9,14 MW	8,44 MW	17 MW

La géothermie profonde apportera la base de la chaleur en portant l'eau du réseau à 55°/60°. Elle est produite par des forages de 1400 à 1500m de profondeur avec un débit de 150m³/h, pour une puissance délivrée de 7MW.

La biomasse apportera le complément pour atteindre une température de 90°C d'octobre à mai. 7 semi-remorques de 35T quotidiens alimenteront la chaufferie au plus froid de l'hiver (janvier), et l'alimentation s'étendra d'octobre à fin mai. Le dispositif de filtration des poussières sera composé d'un dépoussiéreur monocyclonique et d'un filtre à manche. Selon le porteur du projet, les rejets seront très faibles et se situeront dans l'axe de la rocade.

Les chaudières à gaz viendront en complément en période de grand froid et prendront le relai en cas de panne des deux autres dispositifs.

Le réseau de chaleur mesure 13 km de long, il est prévu qu'il desservira des copropriétés sur le chemin (Amouroux...).

3 Discussion avec la salle

3.1.1 Alimentation de la chaufferie

Le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) exige 50% de combustible classé « catégorie 1 – plaquettes forestières et assimilés » mais n'exclut pas l'usage de combustible classé « catégorie 3 –

COMMISSION DE QUARTIER 4.2
Compte rendu de la présentation de la centrale biomasse
06/02/2023

bois fin de vie et bois déchet^a ». Quelles sont les exigences de la métropole sur les 50% de combustible restant ?

Le bois de catégorie 3B, 3C et 2D est interdit. Il a été dit que les industriels ont intérêt à utiliser du bois de bonne qualité pour assurer le bon fonctionnement de leur outil, mais aucune précision n'a été apportée sur les contrôles effectués par la collectivité ou les riverains.

Le sujet de la déforestation a été abordé ainsi que l'exigence d'utiliser du bois produit dans un rayon de 100 km autour de Toulouse figurant dans le cahier des charges.

Le représentant d'Engie a assuré gérer des chaufferies biomasse et garantit le respect de cette exigence. L'approvisionnement sera assuré par des grossistes situés dans le périmètre.

3.2 Surveillance des rejets

Comment le maître d'ouvrage prévoit-il de faire respecter les évolutions réglementaires des seuils d'émission en cas d'évolution de ceux-ci ? (Les seuils de référence de l'OMS ont été adaptés récemment : PM 10 (15 µg/m³) et PM2.5 (5 µg/m³) et devraient être transposés dans la réglementation française).

A cette question, les porteurs du projet n'ont pas semblé connaître cette évolution des valeurs de référence de l'OMS

Sur les estimations de rejets, la présentation a porté sur des estimations peu claires dont il faudrait vérifier les hypothèses

3.3 Politique environnementale de Toulouse Métropole

L'installation est située à l'intérieur de la ZFE - Comment la métropole prévoit-elle de distinguer les émissions de la circulation de celles de la production de chaleur dans l'évaluation réglementaire des impacts de la ZFE ?

Une intervention sur ce sujet n'a pas eu vraiment de réponse, sinon que l'installation n'émettra quasiment pas de rejets atmosphériques.

3.4 Questions relatives à la procédure d'attribution de la DSP et de mise en œuvre de la chaufferie

A quelle étape en est-on de la procédure d'attribution de la DSP ?

L'attributaire (Engie) a été choisi. La confidentialité des informations sur l'appel d'offres est maintenant levée et M. Trautmann nous a assuré de la mise à disposition des documents du projet.

Le conseil communautaire doit entériner la décision de la commission d'appel d'offre par un vote le 16 février

Une étude d'impact environnementale a-t-elle été réalisée sur le projet ? Comment l'obtenir ?

Je ne sais pas si j'ai bien compris, mais la suite des opérations porte sur le volet administratif du projet pendant 1 an : études environnementales, autorisations préfectorales (pour les forages profonds)...

3.5 Questions relatives au projet géothermique

Un hydrogéologue présent dans la salle a soulevé deux questions : la faisabilité technique de l'option géothermique et la capacité de surveillance du délégataire par la collectivité.

Cette option reste aléatoire, aucune étude n'ayant été menée pour connaître le potentiel géothermique du sous-sol à cet emplacement (une étude de géothermie superficielle est annexée au DCE, mais ne correspond en rien au projet présenté). La proposition d'Engie est étayée par l'existence d'un système de géothermie profonde à Blagnac.

Il nous a été confirmé qu'en cas d'échec de la prospection géothermique, le délégataire assurera le fonctionnement du réseau de chaleur, alors principalement basé sur la biomasse.

La proposition d'Engie devrait être supportée par le financement du forage par l'Etat dans le cadre du plan d'actions pour "accélérer le déploiement de la géothermie"^b

Sur la capacité de surveillance du délégataire, plusieurs interventions ont attiré l'attention sur le risque de perte de contrôle de la collectivité sur les rejets des chaudières. La métropole a répondu qu'aucun projet de ce type n'est géré en régie et que la surveillance réglementaire sera assurée.

3.6 Autres sujets abordés au cours de la réunion

Ces sujets ont été abordés par les participants sans obtenir de réponse précise.

3.6.1 Un projet inopportun pour les riverains

Un projet réputé à fort risque d'acceptabilité de la population^c sans contrepartie pour les riverains

Une implantation choisie dans l'urgence sans information ni concertation avec les riverains

Une installation éloignée de ses bénéficiaires et sans contrepartie locale

Une installation réputée polluante classée ICPE dans une zone à forte densité de logements

3.6.2 Une solution obsolète au regard des connaissances et des normes actuelles

Des normes et des contraintes environnementales en cours de renforcement suite à la réévaluation des risques santé-environnement (l'OMS a récemment divisé par 2 les valeurs de référence de concentration de particules fines dans l'atmosphère^d)

Une évolution de la qualité des constructions qui interroge sur l'opportunité de solutions de chauffage de cette envergure

3.6.3 Un projet incohérent au regard de la politique de la ville

Une installation produisant des rejets atmosphériques située à l'intérieur de la ZFE

Une mise en œuvre concomitante avec les contraintes de circulation de la ZFE

3.7 Un risque de perte de contrôle de la collectivité et des habitants

Une DSP limitant la capacité de la collectivité et des riverains à assurer le contrôle de l'installation

4 Conclusion

Les discussions avec la salle ont permis de montrer à la collectivité que les habitants sont mobilisés et disposent de ressources techniques solides.

COMMISSION DE QUARTIER 4.2
Compte rendu de la présentation de la centrale biomasse
06/02/2023

Nous avons finalement interpellé M. Trautmann pour lui demander de faire reporter la décision communautaire afin de donner le temps d'informer les habitants et de prendre en compte leurs demandes. Il a répondu qu'il n'est pas décisionnaire mais qu'il transmettra notre demande (au président ?).

5 Pour continuer

Compte tenu de l'affluence, une réunion de présentation est programmée le 13 février.

Pour préparer cette réunion, nous devons réunir des arguments techniques solides sur nos doutes quant à l'opportunité du projet :

En révisant les besoins énergétiques évalués par la métropole (travailler sur l'efficacité des bâtiments, les hypothèses de la collectivité...)

En proposant un déroulement alternatif au projet et en imposant un jalon décisionnel sur la base des études du potentiel géothermique du sous-sol

En réfutant le caractère non polluant du projet – trouver des références de rejets – et en appuyant sur les incohérences de la position de la métropole et de l'ADEME (ICPE/ZFE, OMC/ADEME, ...).

L'émergence de la solution géothermique est une bonne nouvelle pour le quartier, **si le projet est sincère et n'a pas seulement pour but de le rendre plus acceptable à la population**. La puissance annoncée des chaudières biomasse (du même ordre de grandeur que celui de la géothermie) laisse cependant penser que le délégataire n'y croit pas trop et qu'il ne s'agit que d'une solution opportuniste et peu coûteuse puisque le financement sera largement assuré par l'Etat. Il me semble qu'un projet géothermique de cette nature reste largement expérimental et doit se baser sur des études techniques approfondies avant la localisation du système, et non l'inverse.

Nous devons évaluer, de notre côté, la pertinence de cette solution et les impacts de sa mise en œuvre sur le projet global :

En refusant l'option biomasse en cas d'échec de la géothermie

En imposant une étude de faisabilité préalable à la localisation de la centrale chaleur

En proposant une révision du projet dans son ensemble, par exemple par un mix énergétique différent :

réseau de chaleur moyenne température (55/60°) alimenté par la géothermie

complément de chauffage électrique dans les bâtiments sur les périodes où la basse température ne suffit pas

J'ai contacté un ingénieur expert en géothermie qui a une expérience sur ces projets. Il note des incohérences techniques entre les débits et les puissances annoncés. Le projet lui paraît très ambitieux et n'est pas concevable sans études approfondies du potentiel géothermique du sous-sol dans lequel la nature de la couche exploitée, le débit de circulation de l'eau entrent en jeu. La géothermie est un domaine très technique où l'expertise est rare.

COMMISSION DE QUARTIER 4.2
Compte rendu de la présentation de la centrale biomasse
06/02/2023

Pour lui, cette annonce est un alibi qui ne sert qu'à permettre d'engager les travaux pour finalement aboutir à une centrale biomasse. Il nous conseille d'alerter la cours de comptes sur les financements de l'Etat qui seront finalement perdus car le projet géothermique est « baclé ».

Il nous conseille de rejeter le projet en pointant ses lacunes et ainsi d'inverser la charge de la preuve : à Engie de faire la preuve que son projet géothermique est plausible.

a DCE – Annexe – engagements environnementaux

b Ce fonds propose aujourd'hui une double garantie : à court terme, il couvre le risque de ne pas obtenir la ressource souhaitée (débit insuffisant, température trop basse, composition du fluide géothermal inadaptée) et à long terme, le risque d'évolution de la ressource en eau lors de l'exploitation. Ce fonds pourrait couvrir une part plus importante du risque géologique afin d'encourager le développement des réseaux de chaleur géothermiques en dehors du Bassin parisien.

c Etude de faisabilité réseau de chaleur EnR Grand Matabiau Quai d'Oc à Toulouse - Comité de Pilotage du 29/09/2020

d <https://www.atmo-occitanie.org/actualites/revision-des-valeurs-de-reference-de-loms-quelle-population-exposee-en-occitanie>